

Communiqué de presse

La Plateforme Citoyenne Justice et Vérité salue l'indemnisation de victimes de torture par le gouvernement

La Plateforme Citoyenne Justice et Vérité (PCJV) a appris le 18 mars 2014, à travers un communiqué rendu public par les avocats de la défense, que le gouvernement togolais a versé la somme de cinq cent trente deux millions de francs (532.000.000 F CFA), représentant les dommages-intérêts alloués aux victimes dans l'affaire de « tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat ».

Ce montant, qui constitue l'exécution partielle de l'arrêt en date du 3 juillet 2013 de la Cour de Justice de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été versé sur le compte CARPA (Caisse de Règlements Pécuniaires des Avocats), par le Trésor public du Togo.

La Plateforme Citoyenne Justice et Vérité salue cette décision, qui est un encouragement à la mise en œuvre effective des mesures de réparation en faveur des victimes des actes de torture et, plus généralement en faveur des victimes de violation des droits de l'Homme au Togo. Elle rappelle qu'à ce jour, la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) a enregistré et nommé identifié des victimes qui continuent d'attendre que des mesures de réparation soient prises en leur faveur. La Plateforme encourage le gouvernement à faire des actions en faveur de ces victimes de la CVJR et ne pas attendre que ces dernières passent d'abord devant la cour de la CEDEAO.

Elle recommande :

- La publication rapide du livre blanc ;
- La nomination des membres du HCRRUN et son opérationnalisation;
- La création du fonds d'aide à la réconciliation ;

La Plateforme rappelle que l'application de ces mesures permettra tant soit peu de décrier le climat sociopolitique et de créer un début d'optimisme chez les populations dans le sens de la prise en compte du travail fait par la CVJR.

La Plateforme invite le gouvernement à prendre des dispositions pour que, de façon plus générale, des mesures de réparation et de garantie de non récidive soient prises en protection des victimes de violation de droits de l'Homme au Togo.

Fait à Lomé, le 24 mars 2014
Pour le Comité de Coordination, La Présidente


Kokoè Phanie WILSON-AJAVON

